

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

Une **série de rencontres ouvertes à tous est organisée**. Afin de faciliter l'organisation générale et plus particulièrement en cas de limitation COVID, elles se feront sur inscriptions préalables.

Les réunions publiques thématiques sont l'occasion de débattre autour des enjeux transverses et des politiques territoriales de gestion des déchets avant d'échanger sur les solutions d'évolution et les impacts du projet lors des ateliers de concertation. La réunion publique d'ouverture présente le cadre et les attendus de la concertation tandis que la réunion publique de synthèse dresse un premier bilan des grands enseignements de la concertation.



2 RÉUNIONS PUBLIQUES
Ouverture
📅 Le 20 septembre de 18h30 à 20h30
📍 à la salle du Sénéchal - Toulouse

Synthèse
📅 Le 21 novembre 2022 de 18h30 à 20h30
📍 à la salle de Lafourquette - Toulouse



3 RÉUNIONS PUBLIQUES THÉMATIQUES
N°1 Prévention recyclage et valorisation organique
📅 Le 28 septembre de 18h30 à 20h30
📍 à la Salle San Subra – Toulouse

Quelle position prendre vis-à-vis de la prévention, du recyclage, de la valorisation organique ? Quels objectifs pour le territoire ? Quelles conséquences sur le dimensionnement de l'outil ?

N°2 Territoire du projet
📅 Le 4 octobre de 18h30 à 20h30
📍 à la salle Henri Laforgue – Muret

Quel territoire pour le projet ? Un outil local pour le territoire de Decoset ? Un outil régional au nom de la solidarité territoriale ? Quel impact sur le choix des solutions ?

N°3 Économie circulaire et innovations
📅 Le 10 octobre de 18h30 à 20h30
📍 au Centre d'innovation B612 - Toulouse

Déchets, économie circulaire, innovations, emplois une filière en mutations. Quels enjeux pour Decoset ? Quels impacts sur la réflexion en cours ?

En cas de changements, les lieux et dates des rencontres seront confirmés et rappelés sur le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.



4 ATELIERS DE CONCERTATION
N°1 Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation

📅 Le 17 octobre de 17h30 à 19h30
📍 à la salle de Lafourquette – Toulouse
Cet atelier traite de la qualité de l'air et du suivi de l'installation : quelles garanties ? Quelle transparence ? Quels besoins d'expertises complémentaires ?

N°2 Production de déchets : comment agir localement ?

📅 Le 26 octobre de 17h30 à 19h30
📍 Centre de congrès Diagora – Labège
Cet atelier permettra de débattre autour du sujet de la prévention : comment agir localement pour maîtriser la production de déchets ? Quels autres initiatives originales et inspirantes peut-on observer sur d'autres territoires ?

N°3 Réseau de chaleur, projet du territoire et impact sur le choix des solutions

📅 Le 2 novembre de 17h30 à 20h00
📍 à la Maison de la Citoyenneté-Ouest - Toulouse
Cet atelier aborde la question du couplage entre l'UVE de Toulouse-Mirail et le réseau de chaleur urbain de la ville de Toulouse ainsi que de l'intégration du site dans son environnement.

N°4 Association des habitants à la suite du projet

📅 Le 9 novembre de 17h30 à 19h30
📍 à l'ETHICS Village - Blagnac
Pendant cet atelier la question de l'association du public à la suite du projet est abordée : comment associer les habitants à la suite du projet selon les décisions qui émaneront de la concertation ? Quelles suites pour la concertation ?



11 RENCONTRES DE PROXIMITÉ (INFO'MOBILES)
📅 Du 21 septembre au 9 novembre
📍 Au plus près des lieux de vie du quotidien (marchés, Médiathèque, Universités...)
Les détails des rencontres de proximité sont à retrouver sur le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Pour donner votre avis et contribuer, en complément des rencontres de la concertation :

- Posez vos questions et consultez les réponses de la maîtrise d'ouvrage sur **le site internet de la concertation** : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse> rubrique « Poser des questions et recevoir des réponses de la maîtrise d'ouvrage » ;
- Participez aux rencontres de la concertation : réunions publiques, réunions publiques thématiques, ateliers, rencontres de proximité (info'mobiles) ;
- Pour les riverains les plus proches de l'UVE, complétez les **cartes T** déposées en boîtes aux lettres ;
- Complétez les **registres mis à disposition dans les mairies** des 152 communes concernées par la concertation ;
- Envoyez un **courrier ou courriel à la maîtrise d'ouvrage** : contact-concertation@decoset.fr / DECOSSET, 2 Rue Jean Giono, 31130 Balma et/ou aux garants (adresse mail dans l'encadré « Le mot des garants »).

Decoset s'engage à répondre, pendant la concertation et/ou dans sa réponse au bilan des garants, à l'ensemble des questions posées par le public.

QUEL EST LE CADRE ET LA FINALITÉ DE LA CONCERTATION ?

La concertation préalable est régie par le Code de l'environnement. Elle est menée sous l'égide de la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** représentée par 2 garants désignés (*lire le mot des garants ci-dessous*). Les contributions du public à la concertation viendront nourrir les décisions ultérieures quant à l'avenir de l'UVE de Toulouse-Mirail et feront l'objet d'un bilan des garants.

Dans le cadre du projet d'évolution de l'UVE de Toulouse-Mirail, la concertation préalable doit permettre de débattre notamment des **3 solutions d'évolution** envisagées pour le devenir de l'usine.

Pour nourrir la réflexion, sur l'avenir de l'UVE de Toulouse-Mirail, il est nécessaire de débattre plus largement de l'avenir de la gestion des déchets. À ce titre, **plusieurs thématiques seront discutées lors de la concertation** : la prévention, la valorisation matière (recyclage) et organique, la valorisation énergétique, le territoire du projet, les enjeux de la gestion des déchets, l'économie circulaire et les innovations autour de cette filière.

Tout au long de la concertation, **plusieurs rencontres seront organisées** pour permettre à tous les publics de s'informer et de s'exprimer sur le projet : réunions publiques (ouverture et synthèse), réunions publiques thématiques, ateliers de concertation et rencontres de proximité (info'mobiles).

Les rencontres de la concertation (réunions publiques et réunions publiques thématiques, ateliers de concertation) feront intervenir des **experts thématiques et des acteurs du territoire**.

Afin de garantir l'inclusion de tous les publics, des **dispositifs spécifiques** sont prévus en direction des publics éloignés du débat, des enseignants et des étudiants. Toutes les rencontres du débat feront l'objet de comptes-rendus publiés sur le site internet de la concertation.

LE MOT DES GARANTS

En France, chacune et chacun a le pouvoir de peser sur les projets qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. La Constitution reconnaît au public le droit d'être informé et de participer à ces décisions, et la Commission nationale du Débat Public (CNDP) est l'institution publique indépendante qui garantit ce droit.

C'est dans ce cadre que la CNDP nous a désignés pour garantir votre droit à être informés et à participer aux décisions qui vont être prises sur l'avenir de l'incinérateur (appelé Unité de Valorisation Énergétique, ou UVE) de Toulouse-Mirail.

Nous sommes indépendants du porteur de projet Decoset et de toutes les parties prenantes. Nous avons signé la charte de déontologie de la CNDP, qui nous engage.

Notre rôle est de garantir votre droit effectif à l'information et à la participation au processus de décision. Nous sommes neutres et n'avons pas à émettre d'avis sur le projet.

Dès sa décision de juillet 2021 qui a défini le cadre réglementaire de cette concertation, la CNDP nous a adressé une lettre de mission qui est publique : <https://www.debatpublic.fr/evolution-de-lincinerateur-de-toulouse-mirail-2278>.

Tout au long de la concertation, nous veillerons à la

qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées, ainsi qu'au bon déroulement des échanges lors des rencontres et dans tous les espaces du débat. Nous serons particulièrement attentifs à la possibilité pour chacune et chacun de formuler des questions, d'obtenir des réponses et de donner son avis.

À l'issue de la concertation, nous rédigerons un bilan, qui rendra compte des arguments échangés et des interrogations, avis, ou propositions que vous formulerez tout au long de la concertation. Ce bilan des garants sera publié sur le site internet de la concertation et sur le site internet de la CNDP.

Bonne concertation !



POUR NOUS CONTACTER :
garants.concertation-DECOSSET@garant-cndp.fr

Isabelle BARTHE et Renaud DUPUY, garants désignés par La Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

PLAQUETTE SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION

CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PUBLIQUE
20 SEPTEMBRE > 27 NOVEMBRE 2022



PORTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE
DECOSSET



SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2022



Scannez le QR Code pour vous rendre sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>

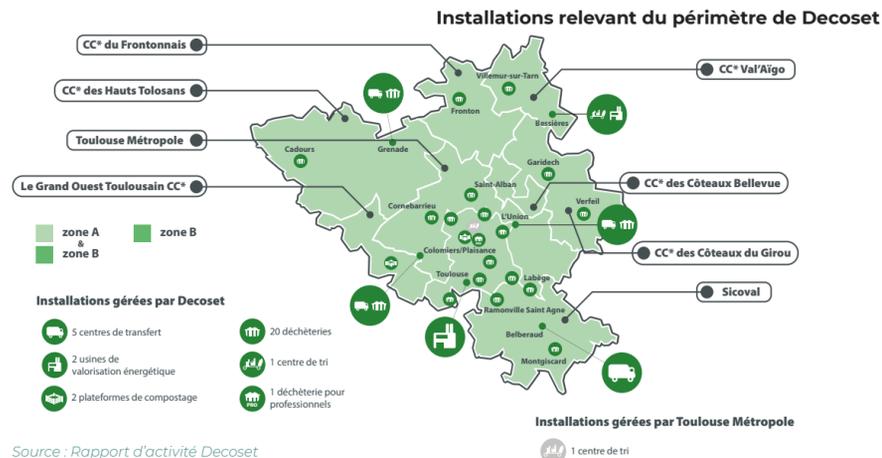
DE QUOI ALLONS-NOUS DÉBATTRE ?

Ce document présente les **informations relatives au projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse-Mirail qui est porté à la concertation** par Decoset sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette concertation préalable est organisée du 20 septembre au 27 novembre 2022. Vous pouvez retrouver le dossier de concertation complet et donner votre avis sur le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE DECOSET ?

Créé à Toulouse en 1993, le syndicat mixte Decoset (établissement public) a pour compétence **la valorisation et le traitement** des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par plus d'un million d'habitants répartis dans 152 communes (*carte ci-contre*) du nord de la Haute-Garonne. Ces communes concentrent environ 80% de la population du département.

La concertation doit permettre de débattre de l'évolution de la gestion des déchets à l'échelle territoriale et de l'avenir de l'UVE de Toulouse-Mirail.



QUELS SONT LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS POUR LES ANNÉES À VENIR ET QUELS LIENS AVEC LA CONCERTATION ?

➔ Réduire les déchets et répondre aux contraintes réglementaires en vigueur et à venir

La réglementation impose une **réduction de la production des déchets à la source** et incite à développer une stratégie globale d'économie circulaire (prévention, recyclage, valorisation etc.) qui est retranscrite et déclinée dans des plans locaux de gestion des déchets. De plus, la loi fixe des normes de plus en plus strictes à respecter en termes de **rejets de polluants dans l'atmosphère** auxquels toutes les UVE doivent se conformer.

Dans le cadre de la concertation préalable, les conséquences de ces politiques de gestion des déchets sur le fonctionnement de l'UVE de Toulouse-Mirail seront débattues.

➔ Traiter les déchets des collectivités extérieures dans une logique de solidarité territoriale

Dans une **logique de solidarité territoriale**, Decoset traite les déchets de communes éloignées qui ne sont

pas dotées de moyens adéquats. Si Decoset devait accueillir des tonnages au-delà de son périmètre d'intervention actuel, le dimensionnement de ses équipements devrait être adapté en conséquence.

La concertation préalable doit permettre de discuter du rôle de l'UVE s'agissant du traitement des déchets des collectivités hors du périmètre d'intervention de Decoset.

➔ Assurer le traitement et la valorisation des déchets au sein d'un territoire soumis à une forte croissance démographique

Le périmètre de Decoset est soumis à une **forte croissance démographique**. Sa population est ainsi passée de 893 933 habitants en 2010 à 1 021 057 habitants en 2021. Selon les projections de l'Insee, la tendance devrait se poursuivre avec, dans tous les cas, plus de 1,2 million d'habitants à horizon 2050 sur le territoire de Decoset.

La concertation préalable doit permettre de questionner le dimensionnement de l'UVE dans ce contexte de croissance démographique soutenue.

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS ENVISAGÉES POUR L'ÉVOLUTION DE L'UVE DE TOULOUSE-MIRAIL ?

Afin de répondre aux enjeux de la gestion des déchets dans les années à venir (réduction, réglementation, périmètre d'intervention, démographie), et au regard de la vétusté des équipements de l'UVE, Decoset envisage 3 solutions d'évolution pour son usine. Celles-ci seront débattues pendant la concertation.

Le détail des 3 solutions étudiées figure dans le dossier de concertation complet téléchargeable sur le site de la concertation: <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

SOLUTION N°1 : LA RÉNOVATION DE L'UVE DE TOULOUSE-MIRAIL

Cette solution de rénovation, envisagée à deux niveaux en fonction de l'importance des modifications à effectuer (1er niveau et 2nd niveau), aurait pour objectifs :

- ➔ **D'améliorer le traitement des fumées et de diminuer la consommation d'eau** grâce à une refonte du traitement actuels des fumées ;
- ➔ **D'améliorer la performance énergétique de l'usine** en intégrant de nouveaux équipements et/ou procédés plus performants ;
- ➔ **De permettre une meilleure exploitation de l'usine** en travaillant notamment sur la problématique d'affluence des déchets et de sécurisation du quai.

Coût des travaux estimé pour la solution de rénovation de 1er niveau : **139 millions d'euros**.

Coût des travaux estimé pour la solution de rénovation de 2nd niveau : **166 millions d'euros**.

Cette solution de rénovation (1e et 2nd niveau) engendrerait 3 à 4 années de travaux.

Cette solution de rénovation permettrait à l'UVE de Toulouse-Mirail de fonctionner à horizon 2040. Au delà, des investissements supplémentaires de **120 millions d'euros pour remplacer les fours/chaudières** seraient à prévoir.

Cette solution implique des arrêts de fonctionnement de l'UVE.

SOLUTION N°2 : LA RECONSTRUCTION DE L'UVE DE TOULOUSE-MIRAIL

Cette solution permettrait de construire une nouvelle usine d'une durée de vie de 40 ans et aurait de nouveaux objectifs :

- ➔ **Répondre à un certain nombre de critères, dont celui de l'intégration urbaine**, pour trouver un emplacement adapté à l'UVE ;
- ➔ **Atteindre de meilleurs rendements énergétiques grâce à l'innovation ;**
- ➔ **Permettre de meilleures conditions d'exploitation et de maintenance** en repensant la nouvelle usine pour faciliter notamment les travaux de maintenance.

Coût des travaux estimé : **330 millions d'euros**

Mise en service : **horizon 2030**. Une phase de déconstruction de l'ancienne usine serait ensuite entreprise.

Cette solution permettrait de maintenir l'UVE actuelle en fonctionnement pendant la durée des travaux.

SOLUTION N°3 : MAINTIEN DE L'USINE EN L'ÉTAT

Les travaux de rénovation réalisés en 2022 permettent un fonctionnement de l'usine jusqu'en 2032. Dans cette solution, la vétusté des équipements nécessitera de programmer la fermeture de l'usine.

Cette fermeture aurait un impact sur **la collecte, le transfert et le traitement des déchets ainsi que sur l'alimentation du réseau de chaleur de la ville de Toulouse**.

QUELS SONT LES EFFETS POTENTIELS DE CES 3 SOLUTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Ce projet génère des **impacts environnementaux divers** (impacts chantier, faune & flore, bruit, trafic, air, eaux et sols, pollution lumineuse...).

Cet aspect sera intégré lors de la concertation et de l'étude d'impact et Decoset s'engage d'ores et déjà à mettre en place des mesures de réduction des nuisances potentielles en phase chantier.

ZOOM SUR : L'UVE DE TOULOUSE-MIRAIL

La concertation préalable, qui débutera le 20 septembre 2022, concerne l'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail. Celle-ci a été mise en service en 1968 et se situe dans le quartier Lafourquette/Mirail, à proximité du quartier Saint-Simon.

Sa capacité administrative d'incinération annuelle est de 330 000 tonnes de déchets. L'UVE de Toulouse-Mirail valorise chaque année près de 285 000 tonnes de déchets. L'usine alimente le réseau de chaleur de la ville de Toulouse pour l'équivalent **d'une production de chaleur de 200-250 Gigawatts/an (GWh/an)** correspondant au chauffage d'environ 40 000 logements. Elle produit par ailleurs 45 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une commune d'environ 8000 habitants sur une année.

L'utilisation de l'énergie produite par l'UVE de Toulouse-Mirail sera un des éléments discutés lors de la concertation.



Source : Veolia - Crédit photo : Alexis Duclos